

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-cinquième session du Comité permanent  
Genève (Suisse), 7 – 11 juillet 2014

RESUME

APRES-MIDI

42. Éléphants

42.1 Conservation des éléphants, braconnage et commerce de l'ivoire ..... SC65 Doc. 42.1

et

42.2 Plans d'action nationaux pour l'ivoire ..... SC65 Doc. 42.2

Le Comité a approuvé les recommandations découlant du document SC65 Doc. 42.1 telles que présentées dans le document SC65 Com. 7, assorties des modifications suivantes:

- nouveau libellé du paragraphe g):

encourage les Parties qui soumettent des échantillons d'ivoire pour analyse, conformément à la décision 16.83, à utiliser les résultats des analyses de police scientifique aux fins décrites aux paragraphes 39 et 40 du document SC65 Doc. 42.1;

nouveau libellé du paragraphe h):

encourage les Parties à communiquer au Secrétariat et aux pays d'origine touchés des informations sur l'origine des spécimens d'ivoire, établie à partir de l'analyse de police scientifique des échantillons d'ivoire, afin qu'elles soient utilisées dans le cadre de compléments d'enquêtes et de poursuites dans ces pays, ainsi que par les programmes MIKE et ETIS, et transmises au Comité permanent et à la Conférences des Parties;

Le Comité a approuvé les recommandations découlant du document SC65 42.2, telles que présentées dans le document SC65 Com. 7, assorties des modifications suivantes:

nouveau libellé du paragraphe d):

demande aux Parties "de préoccupation majeure" de faire rapport au Secrétariat, avant le 15 mai 2015, sur les autres mesures prises pour mettre en œuvre leurs PANI, selon le modèle utilisé par le Secrétariat pour l'évaluation des rapports sur les progrès figurant dans l'annexe au document SC65 42.2, afin que le Secrétariat puisse mettre les rapports à la disposition du Comité permanent et communiquer toute recommandation qu'il pourrait faire, s'il y a lieu, à la 66<sup>e</sup> session du Comité permanent;

nouveau libellé du paragraphe f):

à la lumière des rapports et de l'évaluation du Secrétariat, le Comité permanent, à sa 66<sup>e</sup> session, déterminera si les Parties ont réalisé l'essentiel de leur PANI et ne doivent plus être considérées comme "de préoccupation majeure", si elles ont accompli des progrès mais doivent

rester qualifiées "de préoccupation majeure" ou si elles ont fait des progrès insuffisants et doivent faire l'objet de mesures pour le respect de la Convention.

42.7 Utilisation des stocks d'ivoire..... SC65 Doc. 42.7

Le Comité a approuvé les recommandations figurant dans le document SC65 Com. 9, assorties de la modification suivante: suppression du terme "si nécessaire" au paragraphe c).

24. Rapports nationaux

24.2 Obligations spéciales en matière de rapports et Rapports sur le commerce des plantes reproduites artificiellement ..... SC65 Doc. 24.2

Le Comité a approuvé les recommandations du groupe de travail figurant dans l'annexe au document SC65 Com. 6 sur les obligations CITES en matière de rapports. Le Comité a convenu que les annexes 2 (Indicateurs de la Vision de la stratégie) et 3 (Projet de modèle de rapports de mise en œuvre) au document SC65 Doc. 24.2 seraient révisées à l'issue de la présente réunion et qu'une notification serait ensuite envoyée demandant aux Parties de faire part de leurs commentaires dans un délai prescrit. Le Comité a convenu par ailleurs qu'une notification serait envoyée contenant un modèle spécial de rapport à utiliser par les Parties pour mettre en œuvre la décision 16.43 et qu'une case sera prévue où les Parties pourront indiquer si elles acceptent que les informations qu'elles fournissent soient communiquées à l'ONUJDC. Le Comité a convenu en outre de reporter l'examen des rapports sur le commerce des plantes reproduites artificiellement à sa 66<sup>e</sup> session (SC66). Enfin, le Comité a convenu qu'une notification serait publiée invitant les Parties à faire part de leurs commentaires sur le projet de révision des *Lignes directrices sur la préparation et la soumission des rapports annuels* et que le Secrétariat procéderait à une nouvelle révision du projet de Lignes directrices qu'il soumettra pour examen à la 66<sup>e</sup> session du Comité permanent.

42. Éléphants

42.3 Mécanisme de prise de décisions pour autoriser le commerce de l'ivoire ..... SC65 Doc. 42.3

Le Comité a pris note du rapport oral du Secrétariat sur la façon dont il procèdera pour établir le document d'information à l'intention du groupe de travail sur le mécanisme de prise de décisions pour autoriser le commerce de l'ivoire.

27. Lutte contre la fraude

27.1 Rapport du Secrétariat..... SC65 Doc. 27.1

Le Comité a approuvé le projet de mandat du groupe de travail intersessions sur la mise en œuvre de la décision 16.39, conformément à la proposition figurant dans le document SC65 Com. 2.

Le Comité a approuvé le projet de mandat du groupe de travail intersessions sur les pangolins, conformément à la proposition figurant dans le document SC65 Com. 8.

Le Comité a pris note du rapport oral du Secrétariat et lui a demandé de publier une notification aux parties pour obtenir des informations à jour sur le napoléon et de présenter un rapport à la 66<sup>e</sup> session du Comité permanent.

50. Rapports des représentants régionaux

Le Comité a pris note de tous les rapports envoyés par les représentants régionaux.

51. Autres questions ..... Pas de document

Le Comité a pris note du fait que le groupe de travail sur les codes de but de la transaction avait été rétabli lors de 64<sup>e</sup> session (Bangkok, mars 2013) afin d'entamer la mise en œuvre de la décision 14.54 (Rev. CoP16). La composition du groupe de travail a été confirmée et ses membres seront les suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada (président), Chine, Costa Rica, Etats-Unis, Indonésie, Japon, Kenya, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, *Alliance of Marine Mammal Parks and*

*Aquariums, American Association of Zoological Parks and Aquariums, Animal Exhibitors Alliance, Animal Welfare Institute, Humane Society International, Lewis and Clark College et Safari Club International.*

52. Date et lieu de la 66<sup>e</sup> session.....Pas de document

Le Comité a pris note qu'une réservation avait été faite pour accueillir la 66<sup>e</sup> session au Centre international de conférences de Genève du 31 août au 4 septembre 2015 et a demandé au Secrétariat d'étudier la possibilité d'organiser cette réunion plus tard dans l'année.

53. Remarques de clôture

Au terme des observations des membres du Comité, des observateurs représentant les Parties, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et du Secrétaire général, le Président a remercié tous les participants pour leur coopération et remercié le Secrétaire général, le Secrétariat et les interprètes pour leur travail, et a levé la séance à 17h18.